

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 janvier 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le cinq janvier à vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents : Mmes Laetitia RIVAIRAN, Pascale VAISSIERE, Catherine SEVERAC, Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Michel GUARDIOLA, Sébastien GIRARD, René ALBERT,

Absent : M Benjamin GARDIN, Mme Laure GLEIZES,

Excusé :

Secrétaire : Sébastien GIRARD,

=====

1) Convention d'adhésion au service « commun gestion des actes »

La rédaction des actes fonciers en la forme administrative est assurée gratuitement, depuis 2013, par le service juridique de la CCSA pour les 26 communes. Au vu de la volonté des communes de poursuivre la mutualisation des moyens, il y a lieu de formaliser cette démarche par une convention.

Cette convention sera passée entre les communes et la CCSA, le coût moyen par acte sera de 269€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer la convention avec la CCSA et tout document afférent à la création du service commun « gestion des actes ».

2) Cache vue poubelle

Monsieur le Maire montre des photos de cache vue de poubelle que propose le SIPOM. Le conseil municipal fait le choix d'un cache vue a petits trous de couleur gris.

3) SDET

Le syndicat exercera en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence éclairage public. La commune a le choix entre deux options :

- Option 1 : Investissement et exploitation/ maintenance
Cela comprend, l'ensemble des travaux exercés sur la totalité du réseau d'éclairage public de la collectivité. L'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public et en particulier la gestion patrimoniale, la maintenance et le fonctionnement.
- Option 2 : Investissement
Cela comprend, la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux de développement et d'amélioration des installations d'éclairage public.

Après réflexion le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'option 1.

5) Aidants familiaux

L'ADAR est une association aux aides à la personne et notamment aux aidants familiaux. Jusqu'à ce jour, pour ces missions, elle percevait une subvention de la MSA. Cette subvention ne peut plus être versée directement aux associations mais doit être versée aux communes. De ce fait le CCAS de Puylaurens a passé une convention avec la MSA afin de percevoir la subvention et de travailler en partenariat avec l'ADAR. L'association aura les mêmes missions qu'auparavant concernant les aidants familiaux et percevra une indemnité financière.

Afin d'adhérer à ce nouveau service les communes membres de la CCSA doivent passer une convention avec le CCAS de Puylaurens. Le coût pour la commune sera calculé en fonction de la population et du nombre de communes adhérentes. Il est estimé à 0.20€ par habitants.

6) RIFSEEP

Monsieur Orcan explique qu'au 1^{er} janvier 2017, les diverses primes de la fonction publique sont regroupées en une seule appelée RIFSEEP. Cette prime contient une partie fixe l'IFSE versé mensuellement et une partie variable le CIA versé annuellement. Après renseignements auprès des services de la CCSA, la commune a décidé d'appliquer la même répartition c'est-à-dire 60% IFSE et 40% CIA. Le montant du RIFSEEP sera fixé par arrêté municipal.

7) Réunion « enfant autiste »

Une réunion a eu lieu le mardi 3 janvier en présence des parents, de Rivairan Laetitia (conseillère municipale), Héral Céline (professeur), Louis-Honoré Chantal (AESH), Antérieur Luce (éducatrice spécialisée), Mottet Véronique (Psychologue scolaire), Mrs Orcan Michel (Maire) et Bousquet Alain (ERSEH). Malgré les nombreux progrès effectués depuis le début d'année l'enfant a besoin d'une aide pour toutes les activités scolaires. Mr. Bousquet signale que l'éducation nationale ne peut pas attribuer une aide financière pendant le temps périscolaire.

Une convention sera passée avec l'AVS pour prolonger cette aide pendant la période périscolaire en l'absence de Magalie et de Sandrine.

8) Demande subvention CMVB

Le CMVB a fait une demande de subvention de 500€ pour l'organisation de l'occitan voll, le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 9660€.

Le conseil municipal vote en faveur de l'attribution de 500€, elle sera prévue au budget 2017.

9) Tarif eau 2017

Après discussion le tarif de l'eau pour 2017 reste identique à 2016.

C'est-à-dire :

- Abonnement annuel : 60€
- Tarif de l'eau : 1.05€/m³
- Tarifs assainissement : 0.85/m³

10) Questions diverses

- Date fête du village : Le comité des fêtes de Massaguel a décidé de modifier la date de la fête est de la déplacer au 9 septembre 2017.
- Facturation cantine : Mme Catselides secrétaire de mairie propose de facturer la cantine et la garderie par mois complet, au lieu de quatre semaines consécutives. Le conseil municipal approuve la proposition, la nouvelle facturation rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Fin de la séance.